

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 12 JANVIER 2012

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- ❖ Approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2012.
- ❖ Prend acte que l'arrêt du 13 décembre 2011 de la Cour d'Appel de Lyon vaut vente par l'Hôpital local à la Commune du tènement sis Boulevard Gabriel Cousin.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2012, à hauteur de 795 000 € pour l'acquisition de l'ancien hôpital et de 98 000 € pour des travaux de voirie 2012.
- ❖ Demande au SIEL d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de dissimulation RD10 au droit du siège de la CCPSG.
- ❖ Fixe, à l'unanimité, le montant de l'acompte sur subvention de fonctionnement 2012 pour l'Association des Familles de Saint-Galmier – CLSH.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de la CCPSG prenant en compte la nouvelle adresse : 33 avenue Jean Monnet – 42330 SAINT-GALMIER.
- ❖ Approuve à l'unanimité la convention modifiée à intervenir entre la Commune et M. et Mme PHILIPPON dans le cadre de la restauration de la statue St-Roch.
- ❖ Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,

J. Y. CHARBONNIER.

*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.*

Affiché le 13 janvier 2012